

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Ouverture de séance

Début de séance : 17 h 59.

Madame Brigitte HIPPOLYTE maire de la commune de **MARTRES-TOLOSANE** procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Sont présents : ANGLADE Christophe, CAPRA Laetitia, CASTET Barbara, CARUSO Sabine, CATTANEO Alexandre, CAZELLES Romain, DAUCHY Sophie, HIPPOLYRE Brigitte, LABATUT Jean-Bernard, PONS Philippe, SANCHEZ Marie-Hélène, SCHIAVON Pierre, BOUCAYS Alexandre, GOUGNAUD-DELAUNAY Adèle et THEVENOT Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- **DURUT Kellya** à **HIPPOLYTE Brigitte** ;
- **RIOT Bruno** à **ANGLADE Christophe** ;
- **TARDIF Virginie** à **CARUSO Sabine** ;
- **GOJARD Loïc** à **GOUGNAUD-DELAUNAY Adèle**.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : après sollicitation de plusieurs conseillers de l'opposition qui déclinent cette fonction, **Mme Sophie DAUCHY** accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°1 – Approbation du procès-verbal du 18 mai 2026

Mme Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY signale plusieurs fautes d'orthographe ainsi qu'une double mention du retard de **M. Loïc GOJARD**. Elle indique que l'opposition souhaite contribuer à l'apaisement du climat et s'interroge sur la nécessité de cette double mention.

Mme le Maire Brigitte HIPPOLYTE précise qu'une mention du retard était justifiée mais reconnaît qu'une seconde mention n'était pas nécessaire.

Le procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Les corrections orthographiques seront apportées sans modification du fond du document.



Point n°2 – Élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à désigner à savoir 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

À l'issue de cette lecture, **Mme Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY** indique que son groupe ne dispose pas d'un nombre suffisant de bulletins.

Une suspension de séance est décidée afin de réaliser des photocopies.

Suspension : 18 h 06.

Reprise : 18 h 10.

Le bureau de vote est présidé par **Mme Brigitte HIPPOLYTE**, assistée des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents, **M. Jean-Bernard LABATUT** et **M. Pierre SCHIAVON** ainsi que les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à savoir **M. Alexandre CATTANEO** et **Mme Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY**.

Les personnes sus nommées ont été désignées assesseurs.

Les deux listes déposées sont composées des membres suivants :

- Pour "Martres-Unis" : **Christophe ANGLADE, Brigitte HIPPOLYTE, Romain CAZELLES, Sophie DAUCHY, Alexandre CATTANEO, Kellya DURUT, Philippe PONS** et **Barbara CASTET**.

- Pour "Martres-Ensemble" : **Pascal THEVENOT, Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY** et **Alexandre BOUCAYS**.

Ouverture du scrutin : 18 h 14.

Nombre de votants : 19.

Nombre de suffrages exprimés : 19.

Résultats :

- Martres-Unis : 15 voix ;

- Martres-Ensemble : 4 voix.

Conformément aux dispositions du code électoral, sont élus délégués :

- **Christophe ANGLADE** ;



- **Brigitte HIPPOLYTE ;**
- **Romain CAZELLES ;**
- **Sophie DAUCHY ;**
- **Pascal THEVENOT.**

Sont élus suppléants :

- **Alexandre CATTANEO ;**
- **Kellya DURUT ;**
- **Philippe PONS.**

Le procès-verbal de l'élection est signé par l'ensemble des membres du bureau électoral.

Fin du scrutin : 18 h 28.

Échanges relatifs au climat des relations entre les groupes

Avant de clore la séance, **M. Philippe PONS** donne lecture d'un courrier faisant suite à celui adressé par les élus de "Martres-Ensemble" concernant la volonté d'apaiser le climat au sein du conseil municipal.

[cf - Annexe 1]

Mme le Maire indique que les élus de "Martres-Unis" partagent cette volonté d'apaisement et souhaitent que les échanges se déroulent dans un climat respectueux, au bénéfice des habitants.

Mme Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY prend ensuite la parole au nom de la liste "Martres-Ensemble". Elle précise que cette volonté d'apaisement est sincère et qu'elle ne saurait être réduite à la responsabilité d'un seul groupe. Elle rappelle que les tensions observées au cours de la campagne électorale ont été ressenties par l'ensemble des parties et estime que personne ne sort grandi de cette période. Elle appelle chacun à prendre du recul sur les événements passés et à reconnaître que des comportements inappropriés ont pu exister de part et d'autre. Elle réaffirme la volonté de son groupe de participer activement aux réflexions menées sur les dossiers communaux et d'apporter ses compétences au service de la commune.

Mme Sophie DAUCHY indique partager la volonté d'apaisement exprimée par l'ensemble des intervenants. Elle rappelle toutefois que certaines déclarations publiques ont été particulièrement mal vécues par les élus de la majorité. Elle cite notamment les propos tenus par **M. Loïc GOJARD** au soir des élections devant les caméras de France 3, au cours desquels la liste "Martres-Unis" a été qualifiée de « liste de droite, voire d'extrême droite ». **Mme Sophie DAUCHY** indique contester fermement cette qualification, qu'elle estime ne correspondre ni aux valeurs ni à la composition de l'équipe municipale. Elle souligne que



l'attribution publique d'une telle étiquette politique peut avoir des conséquences importantes sur l'image des personnes concernées ainsi que sur leurs familles. À titre personnel, elle indique avoir été particulièrement affectée par ces propos. Elle rappelle néanmoins que la majorité municipale souhaite désormais privilégier le travail au service de la commune et recentrer les échanges sur les dossiers municipaux et l'intérêt général.

M. Alexandre BOUCAYS confirme que la démarche engagée par son groupe est sincère. Il reconnaît avoir lui-même participé à certaines critiques par le passé mais indique souhaiter désormais privilégier le dialogue. Il explique que l'une des difficultés rencontrée par les élus de l'opposition réside dans la découverte de dossiers qu'ils n'ont pas suivis auparavant et sur lesquels ils sont parfois amenés à se prononcer. Il souhaite que davantage d'échanges puissent avoir lieu en amont afin de favoriser une meilleure compréhension des sujets. Il indique également que les interventions de son groupe sur les réseaux sociaux se sont faites plus mesurées ces dernières semaines.

M. Pascal THEVENOT ajoute que certaines tensions ont également été alimentées par des personnes extérieures aux listes candidates durant la campagne électorale. Il indique avoir lui-même été personnellement visé par certains propos.

Mme le Maire Brigitte HIPPOLYTE rappelle que des attaques et critiques ont également été dirigées à l'encontre d'élus de la majorité, tant pendant qu'après la campagne électorale. Elle cite notamment des affirmations qu'elle estime inexactes concernant son premier adjoint **M. Philippe PONS**. Elle réaffirme sa volonté de voir les échanges se poursuivre dans un climat respectueux.

Question diverse – Garage Bory

M. Pascal THEVENOT demande où en est le dossier du garage BORY.

Réponse est donnée par **M. Philippe PONS**.

Il indique qu'un courrier a été adressé à **M. BORY** quinze jours auparavant concernant le rachat du bien ainsi que le règlement des arriérés, dont le montant s'élève à près de 30 000 €. **M. BORY** dispose d'un délai d'un mois pour présenter une solution de financement.

M. Pascal THEVENOT rappelle qu'il avait été reproché à l'ancienne municipalité, durant la campagne électorale, un manque de soutien envers **M. BORY**, alors même que des arriérés d'environ 24 000 € avaient été laissés à sa charge.

M. Philippe PONS précise que, si aucune solution n'est trouvée dans le délai imparti, la commune poursuivra la procédure engagée conformément à la loi.



M. Alexandre BOUCAYS rappelle que, durant la campagne électorale, la troisième liste avait exprimé son soutien au garage **BORY** et évoqué la possibilité d'une solution de location-vente, dispositif qui avait déjà été étudié par l'ancienne municipalité.

M. Christophe ANGLADE précise que, selon les conseils juridiques obtenus par la commune, une telle solution n'est pas légalement envisageable.

M. Pascal THEVENOT ajoute qu'à l'époque, deux notaires avaient été consultés avec Mme Laybax et que leurs avis divergeaient sur cette question.

M. Christophe ANGLADE rapporte que l'avocat de la commune a également confirmé l'impossibilité de mettre en œuvre une telle solution. Il ajoute que **M. BORY** voyait dans ce dispositif une possibilité de sortie de cette situation.

Il rappelle également que cette situation crée une différence de traitement avec les autres garages de la commune. En effet, malgré l'existence d'un bail commercial, le garage ne s'acquitte ni du loyer ni des factures d'électricité. Il finit en précisant, qu'au regard de ces affirmations, cette situation ne peut perdurer.

La séance est levée à 18 h 57.



- Annexe 1 -

Déclaration en Conseil Municipal

« Mesdames, Messieurs les élus, chers Martrais,

En réponse de votre courrier au nom de Martres ensemble, nous vous répondons au nom de la majorité.

Nous avons pris acte du courrier que le groupe de l'opposition nous a fait parvenir, exprimant le souhait d'un fonctionnement plus apaisé et collaboratif au sein de notre assemblée.

Si nous ne pouvons que saluer cette prise de conscience, il est de notre devoir de rétablir une vérité factuelle. Un climat serein ne se décrète pas sur un morceau de papier pour la forme ; il se cultive au quotidien par des actes. Or, le contraste est saisissant entre les intentions affichées dans cette lettre et la réalité des faits que nous subissons depuis des mois.

Les mises en cause systématiques de notre travail, les jugements de valeur sur les compétences des uns et des autres, et le flot de publications agressives sur les réseaux sociaux ne viennent pas des rangs de la majorité. Ce climat de tension permanente, que vous semblez déplorer aujourd'hui, trouve sa source exclusive dans les méthodes de communication et les postures que vous avez vous-mêmes choisies d'adopter. On ne peut pas tendre la main en séance et disqualifier l'action municipale le lendemain sur Internet. La cohérence est le premier pas vers la crédibilité.

Pendant que vous vous enfermiez dans cette stratégie de la contestation permanente, la majorité municipale, elle, n'a pas perdu une minute. Nous n'avons jamais dévié de notre ligne de conduite. Chaque jour, sans exception, notre équipe est pleinement investie sur le terrain, dans le suivi des dossiers et la réalisation des projets. Notre unique boussole a toujours été, et restera, le travail concret pour les Martrais et l'avenir de Martres-Tolosane.

Concernant la tenue de nos conseils, je rappelle que la municipalité applique scrupuleusement les règles et les délais légaux. La transparence est totale, le cadre réglementaire est respecté, et chaque élu dispose des éléments nécessaires pour exercer son mandat.

Nous avons été élus pour agir, pas pour polémiquer. Si votre volonté de participer activement et sainement à la vie commune est réelle, elle devra désormais se traduire par une attitude constructive ici, dans cette enceinte, et en dehors. Pour notre part, nous restons, comme nous l'avons toujours

1

été, ouverts aux propositions sérieuses, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le respect de l'intérêt général et des personnes qui composent ce conseil.

Je vous remercie. »

